

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[TRADUCTION]

Ottawa, le 21 septembre 2000

DOSSIER : 2000-UO/TI-24

TITULAIRES DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLES

Licence non exclusive délivrée à Hilda M. Dueck pour la reproduction de deux gravures

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à Hilda M. Dueck comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction de gravures des tableaux d'Elwin (ou Edwin) Edwards intitulés « A June Morning » et « September Eve », publiées par *The Artistic Publishing Company* (année de publication inconnue),.

Un exemplaire unique de chacune des œuvres pourra être reproduit.

- (2) La licence expire le 31 décembre 2000. La reproduction autorisée doit donc être terminée au plus tard à cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Hilda M. Dueck rendra la somme de 25 \$ pour chaque œuvre à toute personne qui établit, avant le 31 décembre 2005, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre visée par la présente licence.
- (5) La présente licence ne prend effet qu'à compter du moment où l'auteur de la demande de licence produit, auprès de la Commission, son engagement à respecter les modalités énoncées au paragraphe 4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

Handwritten signature of Claude Majeau in cursive.

Claude Majeau